

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2013

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 13/12/2013

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 27/12/2013

Délibération n° D-2013-527

**Energie Climat - Plan Climat Energie Territorial - Convention de
partenariat portant sur la création et l'animation du Réseau
Climat 79**

Président :

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents :

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Delphine PAGE, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicole GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Guillaume JUIN, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

Secrétaire de séance : Gaëlle MANGIN

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, ayant donné pouvoir à Monsieur Hüseyin YILDIZ, Madame Blanche BAMANA, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis SIMON, Monsieur Alain BAUDIN, ayant donné pouvoir à Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Marc THEBAULT

Excusés :

Madame Elsie COLAS, Madame Maryvonne ARDOUIN, Monsieur Michel PAILLEY.

Direction de Projet Agenda 21

**Energie Climat - Plan Climat Energie Territorial -
Convention de partenariat portant sur la création et
l'animation du Réseau Climat 79**

Monsieur Jacques TAPIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Vu le plan d'actions Agenda 21 et notamment sa 3^{ème} orientation stratégique « Vivre éco-responsable » adopté à l'unanimité au Conseil municipal le 14 mai 2012 ;

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 1^{er} juillet 2013, approuvant à l'unanimité le Plan Climat Energie Territorial qui s'inscrit dans les engagements nationaux en matière de lutte contre les changements climatiques : objectifs des 3x20 et du Facteur 4 rappelés dans la Loi Grenelle 1 du 3 août 2009 ;

Considérant l'objectif 4.2 du Plan Climat Energie Territorial « Renforcer la participation de la Ville dans les réseaux régionaux, nationaux et européens » et l'objectif 4.4 « Impliquer les Niortais dans la mise en place de la politique énergie-climat » du PCET, la Ville de Niort met en place et souhaite développer des actions de sensibilisation aux enjeux énergétiques et à la maîtrise des consommations, à l'attention du grand public.

Considérant la mobilisation des acteurs départementaux qui conduisent des actions liées à la lutte contre le changement climatique et aux économies d'énergie inscrites dans les PCET du Conseil général des Deux-Sèvres et de la Communauté d'agglomération de Niort, et dans les Contrats Locaux Initiatives Climat du Pays Thouarsais et du Pays Mellois.

Considérant la collaboration de la Ville avec ces acteurs et la nécessité de mutualiser certaines actions afin de mieux valoriser et faire connaître les plans climat deux-sévriens auprès des acteurs du territoire et du grand public, et de sensibiliser aux enjeux énergétiques et climatiques.

Considérant l'opportunité de s'associer à la création du réseau climat 79 formalisant le partenariat des acteurs départementaux cités ci-dessus.

La convention de partenariat entre la Ville de Niort, le Conseil général des Deux-Sèvres, la Communauté d'agglomération de Niort, le Syndicat mixte du Pays Thouarsais et le Syndicat mixte du Pays Mellois, portant sur la création et l'animation du Réseau Climat 79 et présentant les modalités de mise en œuvre de ce partenariat, est jointe en annexe.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort, le Conseil général des Deux-Sèvres, la Communauté d'agglomération de Niort, le Syndicat mixte du Pays Thouarsais et le Syndicat mixte du Pays Mellois ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer ;

- désigner pour représenter la Ville de Niort :
 - Un référent élu municipal ;
 - L'agent en charge de la mission énergie-climat, référent technique.

Il a été procédé à cette désignation sans vote ainsi que le permet l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A été désigné :

- Monsieur Jacques TAPIN

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD